

Nous exigeons à l'inverse un plan pluriannuel de construction, d'équipement et de réhabilitation. De plus, les frais d'entretien des bâtiments doivent être durablement budgétisés par l'Etat, par exemple dans le plan pluriannuel de construction. L'état des bâtiments de l'UM2 nécessite **un plan d'urgence** pour leur réhabilitation prenant en compte les exigences du développement durable répertoriées dans l'opération Université 21.

L'établissement de fondations devra faire l'objet d'un large consensus afin de préserver les principes du service public et notamment la mutualisation des ressources. Rappelons qu'il s'agit de financements privés mais pour 60% publics car déductibles de l'impôt des sociétés !
Nous refusons la mise sous tutelle d'intérêts privés, au nom d'une logique libérale, des enseignements, la recherche et les personnels.